

DELIBERATION (2022-6) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Mond' d'Arverne Communauté : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt deux, le 7 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 3 février 2022

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Michel MARTINIANI), Antoine MARCHAND (pouvoir à Sébastien SIRIEIX).

Excusé : M. Sébastien GARREAU.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER.

Monsieur le Maire propose

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et Mond'Arverne Communauté.

La CLECT s'est réunie le 30 novembre dernier, et a rendu son rapport présenté en annexe.

Il revient aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT : « *par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population* ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des 12 votants :

- approuvent le rapport de la CLECT de Mond'Arverne communauté du 30 Novembre 2021

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 février 2022.

Au registre sont les signatures.

En Mairie de La Roche-Noire, le 8 février 2022.

Le Maire, Pascal BRUHAT.